



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 février 2019 à 20 heures 00 minutes
Mairie d'Uhlwiller

Présents :

M. ADE Jean Bernard, M. ADRIAN Thierry, M. BACH Bernard, M. GAUPP Daniel, M. KELLER Rémy, M. KLEFFER Thomas, Mme KOEGER Josée, M. LAMOTE Mathias, M. LIENARD Eric, Mme OTT Marie Françoise, M. SANTER Jean-Luc, Mme WENDLING Isabelle

Procuration(s) :

M. DAULL Christophe donne pouvoir à M. KLEFFER Thomas, M. OEHLVOGEL Francis donne pouvoir à M. BACH Bernard

Absent(s) :

M. SIMON Thierry

Excusé(s) :

M. DAULL Christophe, M. OEHLVOGEL Francis

2019-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 OCTOBRE 2018

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 04 OCTOBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

D E C I D E à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 OCTOBRE 2018

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-02 : PROGRAMME DES TRAVAUX SYLVICOLE 2019

Le Maire soumet à l'Assemblée le programme des travaux sylvicoles concernant la FORET COMMUNALE D'UHLWILLER pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL- APRES délibération, DECIDE

- **D'approuver** le programme de travaux sylvicole de la forêt communale d'UHLWILLER pour un montant de 4 448.98 € TTC.
- **D'habiliter** le Maire à signer tous documents, pièces, conventions ou contrats à intervenir dans le cadre de ce programme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-03 : REFECTION COUVERTURE DE L'EGLISE D'UHLWILLER

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de la toiture de l'église d'Uhlwiller.

A cet effet un devis a été demandé à l'entreprise GIESSLER - SAVERNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT la nécessité des travaux
- APRES en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'approuver l'offre de l'entreprise GIESSLER pour un montant de 2 104.15 € HT.

D'inscrire la dépense à intervenir à l'article 21318 du budget primitif 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-04 : DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DE SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Le Maire soumet à l'Assemblée le courrier de la directrice de l'école élémentaire du Moulin de SCHWEIGHOUSE/MODER, relative à une demande d'une subvention pour le financement de projets « classe de découverte » au Centre Bel Air à SAULCY (88210)

Le Haut de QUIEUX du 1^{er} au 5 avril 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ATTENDU** que l'élève originaire de notre Commune est inscrit au séjour projeté ;
- **VU** les décisions prises pour des demandes identiques émanant d'écoles extérieures ;
- **APRES** délibération,

DECIDE

- **de ne pas donner** suite à la demande de l'école élémentaire du Moulin de SCHWEIGHOUSE/MODER.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-05 : DEMANDE DE SUBVENTION JUDO CLUB VAL DE MODER

Le Maire soumet à l'Assemblée le courrier du président du Judo Club du Val de Moder, relative à une demande d'une subvention pour le tournoi de sumo des écoles qui a eu lieu le 24 et 25 Janvier 2019.

Le nombre d'élèves pour la Commune d'Uhlwiller étant de 53, la subvention s'élève à 17.50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après délibération DECIDE

- **de ne pas donner** suite à cette demande de subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-06 : DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DES VOSGES - LINGOLSHEIM

Le Maire soumet à l'Assemblée le courrier de la directrice de l'école élémentaire DES VOSGES de LINGOLSHEIM, relative à une demande d'une subvention pour une classe découverte qui aura lieu du 3 au 7 Juin 2019 au Centre de la Renardière à Aubure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ATTENDU** que l'élève originaire de notre Commune est inscrit au séjour projeté ;
- **VU** les décisions prises pour des demandes identiques émanant d'écoles extérieures ;
- **APRES** délibération,

DECIDE

- **de ne pas donner** suite à la demande de l'école élémentaire des Vosges de LINGOLSHEIM.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-07: DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE - LA MUSE

La Muse, école de musique intercommunale, a été jusqu'en 2017 subventionnée par le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs. La clé de répartition qui permettait de verser une subvention de fonctionnement (de l'ordre de 50 000 €) était la clé de répartition financière du SIVOM, qui ne reflétait pas la réalité de la participation des enfants des communes dans la structure.

Lors du Comité Directeur du 02 mai 2016, il a été proposé, à compter de l'année 2017, que le soutien à la Muse soit transféré aux communes. Il semble plus juste que la subvention se fasse au prorata des enfants de chaque commune.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ALLOUE** la somme de 255 €/élève soit pour 15 élèves inscrit 3 825 € pour 2019 à l'association La Muse et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes,
- **PREVOIT** au Budget Primitif 2019 les subventions à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-08 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le Maire propose à l'Assemblée d'accorder une subvention suite au broyage de sapins organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers en janvier dernier.

Le Maire propose également qu'à l'avenir la location du broyeur soit prise en charge directement par la Commune en guise de subvention.

Cependant si l'Amicale des Sapeurs Pompiers venait à ne plus reconduire cette opération, cette subvention s'annulera.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APRES** délibération,

DECIDE

- **d'accorder** pour l'année 2019 une subvention exceptionnelle du montant de la location du broyeur.

- **de mandater** cette somme au compte 6247 du Budget 2019.

- qu'à compter de l'année prochaine la location du broyeur sera directement prise en charge par la Mairie.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-09 : RESOLUTION DU 101ème CONGRES DES MAIRES

Le Maire présente à l'Assemblée la Résolution du 101ème Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité ci-jointe, et propose au Conseil Municipal d'approuver celle-ci.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuver la résolution générale du 101ème Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité datée du 22 novembre 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-10 : REVISION DU LOYER - LOGEMENT F3 ECOLE PRIMAIRE

Le Maire expose,

Suite à l'achèvement des travaux d'aménagement d'une cuisine équipée dans le logement F3 de l'école élémentaire d'UHLWILLER, il convient de réviser la fixation du loyer de celui-ci.

Aussi, il appartient à l'Assemblée de fixer le nouveau montant du loyer à appliquer aux futurs locataires pour l'appartement 3 pièces.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **VU** la délibération du 11 Mai 2006

- **CONSIDERANT** la cuisine équipée qui a été installé

- **APRES** délibération,

DECIDE

- de fixer le montant mensuel du loyer hors charges comme suit : **550,- Euros**

- **d'inclure un montant forfaitaire de 10,- € par appartement, comme participation aux frais de nettoyage et d'électricité des parties communes (entrée, escalier, couloir, etc.)**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-11 : ACHAT ORDINATEUR MAIRE

Le Maire expose,

Qu'il serait opportun de remplacer le matériel informatique actuel par du neuf. Une demande de devis a été faite à notre prestataire actuel qui est Nextinfo de Strasbourg, le montant du devis s'élève à 1 664.63 € TTC soit 1 387.23 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- *VU le devis de l'entreprise Nextinfo d'un montant de 1 664.68 € TTC*
- *APRES délibération,*

DECIDE

- **de donner son accord de principe** pour l'acquisition du matériel information d'un montant de 1 664.68 € TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-12 : LOCATION KRAUTGAERTEN

Le Maire expose,

- Monsieur Gilles ROTHAN souhaite reprendre la location de la parcelle de jardin de son frère Jean-Francois. La parcelle est la numéro 19.
- Monsieur Thomas PREDY et Madame Léna SCHMITT demande s'il est possible de louer une parcelle de jardin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES délibération,

DECIDE

- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur **Gilles ROTHAN, domicilié 92A rue de la Croix-Blanche** et de lui **attribuer** le terrain cadastrée n°19 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.

- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur **Thomas PREDY domicilié 49A rue des Perches** et de lui **attribuer** le terrain cadastrée n°16 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.

- **de donner** un avis favorable à la demande de Madame Léna SCHMITT, **domiciliée 120, rue de l'Eglise** et de lui **attribuer** le terrain cadastrée n°35 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-13 : ACHAT TERRAIN CONSORT KLEFFER

Le Maire expose que suite à la délibération prise lors de la séance du 07 avril 2017 pour l'achat d'une partie de terrain des consort Kleffer il y a lieu de prendre une délibération complémentaire afin que les numéros de parcelles correspondent.

De ce fait le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains concernés sont :

- La parcelle Section 68 N° 369/21, avec 0.08 are de sol, vendue par Monsieur Thomas KLEFFER
- La parcelle Section 68 N° 370/21, avec 1.06 are de verger, vendue par Monsieur Philippe KLEFFER

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer :

- **approuve** cette délibération complémentaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-14 : ACQUISITION TERRAIN FORESTIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BERBACH Mireille petite-fille de Monsieur BERBACH François né le 31/12/1909 souhaite vendre une parcelle de forêt. Les références cadastrales de cette parcelle sont Section 23 Parcelle 21 d'une contenance de 20 ares 31 ca.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander dans un premier un estimatif de cette parcelle au garde forestier au vu de l'acquérir.

Le Conseil Municipal après avoir délibérer décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire;
- d'autoriser le Maire à rentrer en négociation avec les vendeurs;
- d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-CD1 : COMMUNICATION ET DIVERS

Le Maire remercie tout d'abord les membres de l'assemblée qui étaient présent lors de la fête des aînés le 12 janvier 2019. Il remercie également M. François OEHLVOGEL, Bernard BACH, Didier CHASSERE et Benoît pour la mise en place de décoration de Noël.

Le Maire informe l'assemblée :

- l'organisation du nettoyage de printemps prévu le 30 Mars 2019;
- du projet de réfection de la cours de l'école
- des dossiers d'urbanisme ainsi que des déclaration d'aliénier déposé depuis octobre 2018 à savoir :
 - * Déclaration préalable déposée le 15.01.2019 par Monsieur Guillaume HANNS pour la construction d'une piscine et d'un local technique;
 - * Déclaration préalable déposée le 19.02.2019 par Monsieur Jean-François KUSLTER pour la pose de fenêtre de toiture type velux
 - * Déclaration préalable déposée le 19.02.2019 par Monsieur Christophe EBERSOLDT pour la pose de fenêtres de toit.
- des décisions d'urbanime à savoir:
 - * L'accord du permis de construire de Monsieur Michel KIEFFER pour la construction d'un abri de voitures.
- la formation extincteur prévue pour les agents, le Maire propose également aux conseiller d'y participer.

Fait à UHLWILLER
Le Maire,